

QUESTIONNAIRE

La résolution 24/20 du Conseil des droits de l'homme a prié l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme d'analyser les incidences sur les droits de l'homme de la mise en œuvre **du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement** (PAIMV).

PAIMV a été adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002. Le plan encourage les Etats à prendre des mesures pour faire face au vieillissement de la population afin de construire une société pour tous les âges et à intégrer le vieillissement dans les programmes nationaux et mondiaux de développement. Il contient également des recommandations d'action qui sont axées sur trois domaines prioritaires : (i) les personnes âgées et le développement ; (ii) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées ; et (iii) la création d'environnements porteurs et favorables. Ces domaines prioritaires sont subdivisés par thèmes, objectifs et actions spécifiques.

L'Experte Indépendante a préparé le questionnaire ci-dessous dans l'objectif de recueillir des informations pour savoir si la mise en œuvre du PAIMV a amélioré l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ou, au contraire, s'il y a eu un impact négatif et quels droits ont été affectés. Ce questionnaire vise également à identifier les bonnes pratiques et les défis rencontrés par les Etats membres en ce qui concerne la promotion et la protection de tous les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV.

Toutes les informations recueillies ont pour but d'aider l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme à élaborer son rapport complet qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme en septembre 2016.

Le questionnaire devrait être complété, de préférence, en anglais, français ou espagnol. Les réponses au questionnaire doivent être adressées à l'Experte Indépendante, Mme. Rosa Kornfeld-Matte, et envoyées au courriel suivant: olderpersons@ohchr.org, avec copie à M. Khaled Hassine (khassine@ohchr.org) d'ici le **31 juillet 2015**.

Veillez indiquer, s'il vous plaît, si vous avez des objections à ce que les réponses fournies soient disponibles sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme : <http://www.ohchr.org/FR/Issues/OlderPersons/IE/Pages/MIPAA.aspx>

Question 1:

Quel est le rôle de votre organisation? Participe-t-elle à la mise en œuvre ou le suivi de PAIMV ?

Notre organisation est la *Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées*¹ de l'Université de Sherbrooke. Cette Chaire a été créée dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 (PAM)* par le gouvernement du Québec (ministère de la Famille et des Aînés [MFA], 2010). Nos réponses au présent questionnaire vont donc non seulement faire état des actions la *Chaire de recherche*, mais aussi de quelques initiatives du Gouvernement du Québec (une des 13 juridictions canadiennes) qui a clairement affiché son engagement dans l'implantation et le suivi d'actions en concordance avec le PAIMV. Le *PAM* est porté par 13 ministères et organismes gouvernementaux, devenant ainsi un plan gouvernemental (responsabilité partagée entre plusieurs ministères) plutôt qu'un plan ministériel (qui aurait été porté par 1 seul ministère). Chacun des 13 ministères et organismes étant imputables de l'implantation d'une ou de plusieurs mesures, il doit produire un bilan annuel de l'avancement de ses travaux,

La Chaire de recherche, qui termine actuellement un mandat de 5 ans et dont le renouvellement pour 2 ans est en cours, poursuit l'objectif d'accroître les connaissances sur la prévention, la détection et les interventions qui permettent de contrer la maltraitance envers les personnes âgées. De façon plus concrète, les activités de la Chaire s'articulent autour des cinq objectifs spécifiques suivants :

« 1- Développer des connaissances théoriques, empiriques et pratiques (praxéologiques) en s'attardant notamment à documenter les diverses formes de maltraitance et leur définition; l'ampleur du phénomène; les facteurs de vulnérabilité et de risque associés; les contextes et les milieux au sein desquels la maltraitance se produit; le profil des auteurs de la maltraitance et des personnes âgées maltraitées; les conséquences; les problématiques associées à la maltraitance, dont l'âgisme, le suicide, l'autonégligence et l'intimidation; les mécanismes de dénonciation; les pratiques de prévention, de repérage et d'intervention de divers acteurs; l'intersectorialité; et l'engagement bénévole des personnes âgées.

2- Formuler un programme de recherche évaluative des actions (prévention, détection et intervention) les plus diversifiées, complémentaires et efficaces pour prévenir et contrer la maltraitance;

3- Diffuser les résultats auprès de la communauté scientifique et des milieux de pratique par l'entremise de communications écrites (ex. livres, rapports, articles scientifiques, accès à des

¹ Voir www.maltraitancedesaines.com

informations sur le site Internet, etc.) et orales (ex. conférences scientifiques, exposés à divers publics, cours dans le cadre formation initiale (étudiants) ou continue (professionnels), etc.)

4- Former du personnel hautement qualifié susceptible de mieux contrer la maltraitance envers les personnes âgées et de mieux comprendre ses enjeux;

5- Utiliser la Chaire comme levier de financement afin d'obtenir des fonds complémentaires permettant d'approfondir chacun des axes mentionnés ci-dessus.» (Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées [Chaire], juillet 2015)

Question 2:

Une approche fondée sur les droits de l'homme a-t-elle été intégrée dans le cadre de la mise en œuvre de PAIMV de votre pays ? Si oui, comment cela a été traduit en politiques concrètes et actions normatives ? Y a-t-il des mécanismes pour surveiller et évaluer l'impact de la mise en œuvre de PAIMV sur l'exercice de tous les droits de l'homme par les personnes âgées ?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées visant à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et copies/ traduction des instruments pertinents².

L'approche par la défense des droits des personnes âgées est bien ancrée dans la culture canadienne et québécoise depuis des dizaines d'années. Précédé par la *Déclaration canadienne des droits* en 1960, le Canada a adopté la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 (Ministère de la Justice [MJ] du Canada, 27 juillet 2015a), alors que le Québec a adopté sa propre *Charte des droits et libertés de la personne* en 1975 (Ministère de la Justice [MJ] du Québec, 1^{er} juillet 2015). Ces deux chartes sont des outils importants pour faire valoir le respect des droits et libertés de tous, y compris des aînés.

Concernant spécifiquement la population âgée, un article leur est spécifiquement adressé dans la *Charte québécoise*. En fait, l'article 48 de cette charte stipule que : «Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu. ». (*Ibid*) Quelques mois avant l'adoption du *PAM*, un financement a d'ailleurs été alloué à la Commission des droits de la personne et des droits de

² Par exemple, en ce qui concerne le droit à la santé, y compris les soins de santé primaire, de long-terme, les services de soins palliatifs ; le droit au travail, à un niveau de vie suffisant, y compris de la nourriture, des vêtements, un logement et des transports suffisants ; le droit à la sécurité sociale et la protection sociale, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté ; le droit à l'éducation, l'apprentissage et la formation continue, y compris l'accès aux nouvelles technologies ; le droit à la capacité juridique et la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité ; les soins et le soutien des aides-soignants, entre autres.

la jeunesse (CDPDJ)³, afin de mettre sur pied une équipe d'enquêteurs spécialisés pour les cas de maltraitance envers les personnes âgées (MFA, 2010). La CDPDJ a documenté l'augmentation fulgurante de cas traités en lien avec l'article 48 depuis la création de cette équipe spécialisée, ce qui semble démontrer l'importance de la spécificité des actions envers une population (ici les âgés) plutôt que des dispositions plus génériques (qui risquent d'occulter des éléments structureaux de discrimination envers certains groupes en particulier).

Le *PAM* comprend quatre sont structurantes - La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA)⁴, les coordonnateurs régionaux⁵, ainsi que les campagnes publicitaires nationales (MFA, 2010) – et plus de 30 mesures visant à bonifier des services ou pratiques déjà en place au Québec. En 2012, le *PAM* a d'ailleurs été prolongé de deux ans, donc jusqu'en 2017, par le dévoilement de la politique *Viellir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté*, au Québec (VVE) (MFA, 2012). Cette première politique québécoise sur le vieillissement vise à mettre en place des mesures qui tiennent compte de la réalité de la population vieillissante et des besoins spécifiques des personnes âgées. Cette s'inscrit aussi directement non seulement en lien avec le PAIMV mais aussi avec le cadre du Vieillissement actif de l'OMS.

Outre le *PAM* et la politique *VVE* qui sont des mesures plutôt récentes, il existe plusieurs organismes et associations au Québec actifs depuis de nombreuses années qui ont pour mission de représenter et de défendre les droits des personnes âgées. Nous pensons notamment à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) dont la formation remonte à 1976 (AQDR, 29 juillet 2015), ainsi qu'au Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) qui est actif depuis 2004 (RPCU, s.d.). Bien que ce ne soit pas son mandat premier, la Fédération de l'âge d'or (FADOQ) dont les activités ont débuté à la fin des années 1960 (FADOQ, 10 juillet 2015), est également active dans la défense et la représentation des droits des personnes âgées.

Au sein de la *Chaire*, une étudiante mène actuellement sa thèse de doctorat sur la défense des droits des personnes âgées. Elle étudie plus spécifiquement le fonctionnement des comités des usagers (Chaire, 16 mars 2015). Le dépôt de cette thèse est prévu à l'automne 2015 ou à l'hiver 2016. Bien que ces comités représentent l'ensemble des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, nombre des plaintes dont ils traitent concernent des personnes âgées,

³ Organisme responsable de l'application de la Charte québécoise des droits et libertés.

⁴ La LAAA est : «une ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les âgés. La Ligne offre des services à différentes clientèles dont la population, les professionnels et les formateurs en maltraitance » (LAAA, 2015). Elle est accessible 7 jours sur 7 tous les jours de l'année de 8h à 20h.

⁵ Des coordonnateurs régionaux ont été assignés pour l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Deux autres ont un mandat national en étant dédié aux personnes âgées des communautés culturelles, puis aux personnes âgées des premières nations. Leur mandat est de soutenir les acteurs de leurs régions et de favoriser la concertation des actions pour contrer la maltraitance (MFA, 2010).

notamment dans les milieux d'hébergement. De plus, plusieurs des membres de ces comités sont eux-mêmes des aînés (Bédard et Beaulieu, 2015).

Question 3:

Est-ce que les besoins de groupes spécifiques de personnes âgées ont-ils été pris en considération dans le processus de mise en œuvre de PAIMV et si oui, comment?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées par rapport à la protection et la promotion des droits des femmes âgées, des personnes âgées handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des autochtones, des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, des ruraux, des personnes qui vivent dans la rue, et des réfugiés, entre autres groupes. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments pertinents.

Au Québec, il existe depuis très longtemps des instances au sein desquelles les personnes âgées peuvent faire valoir leurs besoins et s'impliquer. L'une de ces instances sont les Conseils des aînés québécois⁶ et canadien qui regroupent des représentants experts de la réalité des personnes âgées (aînés, professionnels, chercheurs, organismes, etc.). Ces conseils ont notamment pour mandat de conseiller les gouvernements sur les problématiques qui touchent les personnes âgées (Gouvernement du Canada, 2013; MFA, 2011).

Les tables de concertation des aînés sont des instances régionales de consultation qui sont supportées par la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ)⁷. Les tables de concertation des aînés sont actives au niveau local, mais aussi régional et ont pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées au sein de leur communauté (Table de concertation des aînés de l'île de Montréal [TCAÎM], 2012).

Certaines régions du Québec, telle l'Estrie – pour n'en nommer qu'une seule-, se sont en outre dotées d'une table de concertation intersectorielle afin d'aborder une problématique spécifique qui touche les personnes âgées, telle la maltraitance (Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie ; 2010). Ces tables comportent des sièges réservés pour les aînés.

La mise en place des coordonnateurs régionaux par le PAM, qui ont pour mandat de soutenir les acteurs de leurs régions et leur concertation (MFA, 2010), a certainement favorisé l'activité de l'ensemble de ces tables et a donc permis aux personnes âgées d'avoir une plus grande voix et une meilleure visibilité au sein de la société. Les personnes âgées des communautés culturelles et des Premières nations ont également profité de la mise en place de deux coordonnateurs régionaux qui travaillent exclusivement auprès d'eux afin de faire valoir leur réalité spécifique en regard de la problématique de la maltraitance (MFA, 2010).

À plusieurs reprises, avant de mettre en place de grandes orientations, actions ou politiques, le gouvernement du Québec a tenu de grandes consultations publiques afin de permettre aux

⁶ Il est à noter que le Conseil des aînés québécois a été abolit en 2008, mais il poursuivait des objectifs similaires au Conseil national des aînés du Canada (MFA, 2011).

⁷ <http://conferencedestables.webnode.fr/>

associations et regroupements de personnes âgées (ex. AQDR, RPCU et FADOQ nommés précédemment et plusieurs autres), ainsi que de divers experts de prendre la parole pour faire valoir la réalité des personnes âgées. Au cours des dernières années, deux grandes consultations ont particulièrement été marquantes puisqu'elles ont conduit à la mise en place de plan d'action tel le *PAM*, ou celui sur l'Intimidation qui devrait paraître à l'automne 2015. Pensons notamment à la *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés* qui a eu lieu en 2007 (MFA, 2008), ainsi qu'au *Forum sur la lutte contre l'intimidation* et l'appel à mémoire sur le sujet qui a eu lieu à l'automne 2014 (MF, 2014). Par ailleurs, lors de l'écriture du *PAM*, une représentante de la Table des aînés et retraités de la Mauricie⁸, fût invitée à titre d'experte (MFA, 2010).

De plus, le ou la ministre responsable des aînés a, depuis la fin des années 2000, constitué trois comités de partenaires non gouvernementaux (associations, regroupements, réseaux, etc.). Ces derniers, comprenant plusieurs associations d'aînés, sont régulièrement consultés et informés au sujet des orientations gouvernementales.

⁸ <http://www.tabledesainesdelamauricie.com/>

Question 4:

Est-ce que les personnes âgées ont-elles été informées de PAIMV et si oui, comment? Comment les personnes âgées participent-elles de la mise en œuvre de PAIMV, notamment en ce qui concerne la prise de décision dans la mise en œuvre de PAIMV ?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer la participation pleine et effective des personnes âgées dans la prise de décision concernant la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/traduction des instruments adoptés.

Au Québec, de grands efforts ont été mis en place afin promouvoir le *PAM* et de sensibiliser les personnes âgées ainsi que l'ensemble de la population à la maltraitance envers les personnes âgées. Bien que le *PAM* soit directement en phase avec les orientations du PAIMV, nous doutons que ce dernier soit connu par la population. Il importe de préciser que le *PAM* est aussi directement en phase avec des orientations de l'OMS, en particulier la définition promue dans la Déclaration de Toronto (2002).

Au Québec, de grands efforts furent aussi consacrés au déploiement du programme Municipalité amies des aînés (MADA) (une adaptation québécoise du programme des *Villes amies des aînés* de l'OMS, 2007). Ce programme est aussi directement en phase avec le PAIMV. Dans les 7 projets-pilotes MADA, tout comme dans les quelque 800 autres municipalités où ce programme est déployé (dans un Québec qui compte approximativement 1 100 municipalités), les aînés sont partie prenante des comités de pilotage (du diagnostic, au développement du plan d'action et à son implantation), mais aussi au cœur des consultations locales et régionales visant à cerner leurs besoins (Municipalités (&villes) amies des aînés [MADA] au Québec, 25 juin 2015 ; MF, 21 mai 2015). Tout comme pour le *PAM*, nous pouvons affirmer que les aînés québécois connaissent le programme MADA, mais nous doutons qu'ils connaissent le PAIMV.

Question 5:

Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur l'égalité et la non-discrimination vis-à-vis des personnes âgées ?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer l'égalité et la non-discrimination. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments adoptés.

L'un des effets majeurs de la mise en place du *PAM* au Québec, fut certainement de donner une visibilité accrue aux problèmes sociaux et de santé publique que peuvent vivre les personnes âgées, telle la maltraitance. En contribuant à rendre sa société plus sensibilisée, le gouvernement a instauré différents changements afin de favoriser une meilleure reconnaissance des droits et de la réalité des personnes âgées et ainsi réduire les situations de discrimination qu'elles peuvent vivre. Certains s'inscrivent directement dans le cadre des mesures du *PAM*, comme la mise en place d'une équipe spécialisée d'enquêteurs pour les situations de maltraitance envers les personnes âgées à la CDPDJ précédemment mentionnée (voir question 2).

D'autres initiatives ont eu lieu sur le plan local dans plusieurs régions au Québec afin de lutter contre la maltraitance ou de favoriser une meilleure reconnaissance des droits et libertés des personnes âgées. En effet, certaines Tables de concertation et fondations, dont la Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie (juin 2015), la Table de concertation des âgés de Chaudière-Appalache (s.d.) et la Fondation Émergence⁹ (2015), ont proposé différentes chartes adaptées aux besoins des âgés de leur région. Ainsi, selon les régions il est possible de trouver : une charte sur la bienveillance envers les personnes âgées (Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie, juin 2015), une charte sur la bienveillance envers les personnes âgées homosexuelles, bisexuelles et transidentitaires (Fondation émergence, s.d.), ainsi qu'une charte sur les droits des âgés (Table de concertation des âgés de Chaudière-Appalache; s.d.). Chacune de ces tables fait la promotion de sa charte auprès des personnes âgées et des organismes de sa région afin qu'ils s'engagent à la signer et à poser des actions en conséquences afin de favoriser une meilleure reconnaissance et une meilleure réponse aux besoins des personnes âgées.

Bien que le *PAM* ne s'applique pas à l'ensemble du Canada, au cours des dernières années le gouvernement canadien a également procédé à des changements dans sa législation sur la protection des personnes âgées afin de favoriser la reconnaissance de la particularité de la réalité des personnes âgées en matière de justice criminelle par les juges. En effet, en 2012, l'adoption du projet de loi C-36 est venue modifier le Code criminel du Canada, en précisant que l'âge d'une personne âgée pouvait constituer un facteur de vulnérabilité et alors être

⁹ La Fondation émergence a pour mission «d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population aux réalités de la diversité sexuelle» (2015).

considéré comme une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine (MJ du Canada, 27 juillet 2015b).

Question 6:

Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur la réalisation du droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées qui garantissent le droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/ traduction des instruments adoptés.

La Chaire ne dispose pas de données lui permettant de répondre clairement à cette question.

Question 7:

Pourriez-vous, s'il vous plaît, donner des exemples de meilleures pratiques du point de vue des droits de l'homme dans la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation de PAIMV dans votre pays.

Veillez expliquer pourquoi est-ce considéré comme une meilleure pratique et donner des exemples concrets.

Cette réponse comprend un résumé de plusieurs éléments qui furent développés dans les questions précédentes auxquels sont ajoutés quelques nouvelles informations. En s'appuyant sur le *PAM*, voici quelques pratiques qui, selon nous, ont contribué à son succès et à la volonté du gouvernement québécois de le reconduire jusqu'en 2017 :

- Mise en œuvre : a) consultation publiques (conditions de vie des aînés, intimidation), engagement d'une aînée dans le comité d'experte lors de sa rédaction, b) engagement des associations d'aînés lors de son lancement, c) 17 coordonnateurs régionaux, d) une Chaire de recherche,
- Suivi et examen : a) engagement actif d'associations d'aînés dans les 3 groupes d'experts qui conseillent le/la ministre responsable des aînés, b) rapport annuel produit par chacun des 13 ministères et organismes sur l'avancement des mesures dont ils sont imputables, c) Forum annuel des partenaires non gouvernementaux (comprenant plusieurs associations d'aînés) afin de partager les avancées du *PAM*.
- Évaluation : a) Le *PAM* fait l'objet d'une étude de suivi de son implantation et de ses effets menée directement par le Gouvernement du Québec (ce rapport n'est pas encore rendu public). B) Soutien de la recherche évaluative sur les pratiques d'intervention au moyen, notamment, du programme *Québec amis des aînés* (ce qui a permis à la Chaire de produire plusieurs travaux de recherche où la question des droits des aînés et de leur engagement social est centrale dont, pour n'en nommer que quelques-uns : Beaulieu, D'Amours, Crevier, Sévigny, Fortier, Carbonneau, & Éthier (2014), Beaulieu, Calvé, Loock, Lussier-Therrien, et Garon, (2015), etc.

Cette dernière étude porte sur le travail intersectoriel dans la lutte contre la maltraitance; travail qui comprend des associations d'aînés et des tables de concertation des aînés. Il a mené à la production d'un guide de pratique largement diffusé au Québec. Ce faisant, il est reconnu par le gouvernement du Québec comme un exemple de meilleure pratique.

En fait, plusieurs « meilleures pratiques » passent par le développement et la diffusion d'outils d'intervention et de formations, souvent sous la forme de guides de pratiques. En ce sens, la Chaire y contribue largement notamment par un guide de pratique sur l'intervention psychosociale lors de situations de maltraitance, *En Mains*, qui fut a) traduit en anglais, b) adapté au contexte wallon (donc de la Belgique francophone) (Beaulieu, 2010), un quiz factuel sur le vieillissement (Beaulieu et Bergeron-Patenaude, 2012), un guide de pratique sur l'auto-négligence (Calvé, en cours), etc. Dans chacun de ces ouvrages l'autodétermination des personnes aînées (donc le respect de la capacité de faire respecter leurs volontés et leurs droits) est centrale.

- Parmi les autres « meilleures pratiques », nommons le travail des AQDR, du RPCU, etc.

Question 8:

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des informations sur les principaux défis (tels que les obstacles institutionnels, structurels et conjoncturels) auxquels doit faire face votre pays aux différents niveaux de gouvernement (communal, provincial, national, etc), pour assurer le respect, la protection et la promotion de tous les droits de l'homme par les personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV.

Veillez, s'il vous plaît, expliquer et donner des exemples concrets.

Plusieurs défis sont à relever. Nous en nommons 2 principaux :

Des travaux menés au sein de la Chaire, ou en amont de celle-ci, ont permis de documenter qu'au sein des associations d'aînés, ce sont souvent les mêmes acteurs qui jouent des rôles majeurs (Morin et Beaulieu, 2009). Les associations d'aînés font donc depuis longtemps face au défi du renouvellement de leurs membres qui acceptent de jouer des rôles de leadership. Cela risque d'aller en s'accroissant considérant les valeurs des baby-boomers qui arrivent à la retraite. Il est attendu qu'ils changent le visage de l'engagement social et de la pratique du bénévolat (Castonguay, Beaulieu & Sévigny, 2015).

Au Québec, depuis le printemps 2014, il y a une gestion de l'État en fonction de restrictions budgétaires importantes. Il y a donc moins de développement et même, dans certains secteurs qui touchent directement les aînés (tels les centres de jours par exemple), des coupures. Les centres de jours sont non seulement des instances importantes pour le développement des personnes âgées en pertes d'autonomie fonctionnelle (paf), mais ils procurent des moments de répit pour leurs proches aidants. Considérant que, dans la majorité des cas où les aînés en paf sont en couple, c'est le conjoint ou la conjointe qui est le principal proche-aidant, ces coupures ont des impacts majeurs sur les droits des aînés – ou à tout le moins la possibilité des aînés – de s'engager socialement dans diverses activités. La sphère privée (entendre ici familiale et non des entreprises privées) joue donc un rôle accru.

Par contre, diverses opportunités sont là afin de favoriser les droits des aînés. Nous en nommons aussi 3 principales :

Tel que nommé précédemment, il y a le déploiement massif du programme *Municipalité amies des aînés* (une adaptation québécoise du programme *Villes amies des aînés* de l'OMS), dans près de 800 des quelques 1100 municipalités du Québec. Au sein des comités de pilotages, des sièges sont réservés aux aînés, assurant *de facto* l'expression des besoins et attentes des aînés. Dans plusieurs municipalités, ces comités de pilotage ont non seulement un rôle avisé mais aussi un certain rôle décisionnel (MADA au Québec, 25 juin 2015). Fait intéressant à noter, à travers le volet sécurité de MADA (un des 3 volets centraux, les 2 autres

étant la participation et la santé en concordance avec le cadre du Vieillessement actif de l'OMS), plusieurs municipalités posent des questions en lien avec la maltraitance, le sentiment de sécurité et l'intimidation envers les personnes âgées. Ce faisant, la question de la défense des droits est sujet d'action et de changement.

Sur le plan fédéral (ou national comme vous l'entendez), le Conseil national des âgés du Canada agit aussi pour promouvoir les droits des âgés, en particulier de ceux qui sont les plus isolés. Le CNA a produit un rapport important sur la problématique de l'isolement social en 2014 (Gouvernement du Canada, 2014) et mène actuellement une vaste consultation sur les moyens d'actions pour non seulement amener les âgés isolés à mieux connaître et demander des services, mais aussi les divers intervenants à aller vers eux (Gouvernement du Canada, 13 juillet 2015).

Finalement, le renouvellement annoncé des travaux de la *Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées*, dont la majorité des projets de recherche-action comprennent des activités de collaboration, voire de partenariat avec des associations d'âgés, est aussi un gage de la continuité de la prise en compte des droits des âgés.

Références

- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR). (29 juillet 2015). *Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées*. Repéré le 29 juillet 2015 à : [<http://www.aqdr.org/>]
- Beaulieu, M., Calvé, J., Loock, J., Lussier-Therrien, M. et Garon, S. (26 mars 2015). *Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées : pratique en duo intersectoriel policier/intervenant du réseau public ou communautaire du secteur de la santé et des services sociaux. Guide de pratique. Édition mars 2015*. Sherbrooke, Québec, Université de Sherbrooke. 30 p.
http://maltraitecedesaines.com/images/Arrimage_Guide_de_pratique_mars2015.pdf
- Beaulieu, M., D'Amours, M., Crevier, M., Sévigny, A., Fortier, J., Carbonneau, H., & Éthier, S. (2014). Activités, rôle et encadrement des bénévoles engagés dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées : l'expérience de l'AEIFA-DIRA. *Vie et vieillissement*, 11(3), 21-28.
- Beaulieu, M., & Bergeron-Patenaude, J. (2012). *La maltraitance envers les âgés. Changer le regard*. Québec : Presses de l'Université Laval. 148 p.
- Beaulieu, M. (2010). *En Mains. Arbre décisionnel « ENjeux éthiques, Maltraitance, Âgés, Intervention, Scénarios »*. Initiative nationale pour le soin des âgés. Toronto. 20 p.
- Beaulieu, M. (2010). *In Hand. An Ethical Decision-Making Framework*. National Initiative for the Care of the Elderly. Toronto. 20 p.
- Bédard, M.E. et Beaulieu, M. (2015). La défense des droits des âgés au Québec : protection et empowerment. *Le sociographe*, 50, 33-42.
- Calvé, J. (2015, en cours) *Guide de pratique sur l'auto-négligence*. Document produit dans le cadre d'un stage de 2^e cycle au centre de santé et de services sociaux du Centre universitaire de gérontologie et de gériatrie de Sherbrooke.

- Castonguay, J., Beaulieu, M., & Sévigny, A. (mai 2015). *L'engagement bénévole des enfants du bébé-boum dans les organismes communautaires en soutien à domicile des aînés : des freins et des leviers*. 83^e Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir – ACFAS. 25-29 mai 2015. Rimouski (Québec).
- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées. (16 mars 2015). *Activités de la Chaire*. Marie-Ève Bédard. Repéré le 30 juillet 2015 à : [<http://maltraitancedesaines.com/fr/2014-10-28-17-22-31/projets-de-recherche-en-cours/marie-eve-bedard>]
- Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées. (Juillet 2015). *Mot de bienvenue*. Repéré le 29 juillet 2015 à : [<http://maltraitancedesaines.com/fr/a-propos/mot-de-bienvenue>]
- Fédération de l'âge d'or (FADOQ). (10 juillet 2015). *Le réseau FADOQ est là pour vous*. Repéré le 29 juillet 2015 à : [<http://www.fadoq.ca/fr/Defense-des-droits/>]
- Fondation émergence. (s.d). *Charte de la bientraitance envers les personnes aînées lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires*. Repéré le 30 juillet à : [http://www.fondationemergence.org/wp-content/uploads/2015/02/PQVSG-chartre_bientraitance_vF.pdf]
- Fondation émergence. (2015). *Pour que vieillir soi gai*. Repéré le 30 juillet à : [<http://www.fondationemergence.org/nos-programmes/pour-que-vieillir-soit-gai/>]
- Gouvernement du Canada. (2013). *Conseil national des aînés*. Repéré le 29 juillet à : [<http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/accueil.shtml>]
- Gouvernement du Canada. (2014). *Rapport sur l'isolement social des aînés*. Repéré le 30 juillet à : [http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/recherche_publications/isolement_social/page00.shtml]
- Gouvernement du Canada. (2014). *Le Conseil national des aînés examinera plus à fond l'isolement social des aînés*. Repéré le 30 juillet à : [<http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/accueil.shtml>]
- Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) (2015). *Ligne Aide Abus Aînés*. Accueil. Repéré le 29 juillet 2015 à : <http://www.aideabusaines.ca/>
- Ministère de la justice, gouvernement du Canada (27 juillet 2015a). *Charte canadienne des droits et libertés*. Repéré le 29 juillet à : [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>]
- Ministère de la justice, gouvernement du Canada (27 juillet 2015b). *Loi sur la protection des personnes âgées au Canada*. Repéré le 30 juillet à : [http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/loisAnnuelles/2012_29/page-1.html]
- Ministère de la justice, gouvernement du Québec. (1^{er} juillet 2015). *Charte des droits et libertés de la personne*. Repéré le 29 juillet 2015 à : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM]
- Ministère de la Famille (MF). (2014). *Ensemble contre l'intimidation*. Repéré le 29 juillet à : [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/Pages/index.aspx>]

- Ministère de la Famille (MF), gouvernement du Québec. (21 mai 2015). *Qu'est-ce qu'une municipalité amie des aînés?* Repéré le 30 juillet à :
[<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/mada/pages/index.aspx>]
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), gouvernement du Québec. (2008). *Rapport sur la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.* Repéré le 29 juillet à : [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport_consultation_aines.pdf]
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), gouvernement du Québec (2010). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015.* Repéré le 29 juillet à :
[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/plan_action_maltraitance.pdf]
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), gouvernement du Québec. (2011). *Loi sur le conseil des aînés.* Repéré le 29 juillet à :
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=C_57_01/C57_01.html]
- Ministère de la Famille et des Aînés (MFA), gouvernement du Québec (2012). *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec.* Repéré le 29 juillet à :
[<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>]
- Morin, C., & Beaulieu, M. (2009). L'engagement de représentation des aînés dans la défense de leurs droits : une étude de cas à partir des dirigeants régionaux de l'AQR. *Vie et Vieillesse*, 7(1), 31-37.
- Municipalités (& villes) amies des aînées (MADA) au Québec. (25 juin 2015). *Municipalités (& villes) amies des aînées au Québec.* Repéré le 30 juillet à :
<http://madaquebec.com/fr/>
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2002). *The Toronto Declaration on the Global Prevention of Elder Abuse.* Repéré le 30 juillet à :
[http://www.who.int/ageing/projects/elder_abuse/alc_toronto_declaration_en.pdf?ua=1]
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés.* Repéré le 30 juillet à :
[http://www.who.int/ageing/publications/Guide_mondial_des_villes_amies_des_aines.pdf]
- Regroupement provincial des comités des usagers. (S.d.). *L'utilisateur au cœur des services.* Repéré le 29 juillet à : [<http://www.rpcu.qc.ca/>]
- Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie. (2010). *Brisons le silence.* Repéré le 29 juillet à : [<http://www.stop-abus-aines.ca/fr/accueil/>]
- Table de concertation contre les mauvais traitements faits aux personnes âgées de l'Estrie. (juin 2015). *Charte de la bienveillance envers les personnes âgées de l'Estrie.* Repéré le 30 juillet à :
[http://www.stop-abus-aines.ca/documents/Charte_Bienveillance_FR_PRINT.PDF]
- Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalache. (s.d.). *Charte des droits des aînés de Bellechasse.* Repéré le 30 juillet à :
[<http://www.aineschaudiereappalaches.com/public/files/tl/tl-bellechasse/charte-droits-aines.pdf>.]

Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAîM). (2012). *Table de concertation des aînés de l'île de Montréal*. Repéré le 29 juillet à : [<http://www.tcaim.org/>]